



Réf. : CB/BD/TB/IB A-2025-PM-219
Dossier suivi par : Police Municipale
Tél. : 03.23.84.87.09
Mail : policemunicipale@ville-chateau-thierry.fr
Date :

ARRÊTÉ N° A-2025-PM-219
ARRÊTÉ TEMPORAIRE PORTANT DÉROGATION À LA CIRCULATION

Ruelle des Prêtres
Du mercredi 1^{er} octobre 2025 au mercredi 30 septembre 2026

Le Maire de la ville de Château-Thierry,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code Pénal,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu l'arrêté municipal du 4 janvier 1994 portant réglementation de la circulation ruelle des Prêtres sur la commune de Château-Thierry,

Considérant que Madame ORTIZ Martine domiciliée 5 Impasse des Louvets – 02400 Château-Thierry sollicite une dérogation afin de pouvoir faire circuler son véhicule ruelle des prêtres sur le territoire de la commune afin de prendre en charge ses petits-enfants à la sortie de leur établissement scolaire « Ecole de la Madeleine »,

ARRETE

ARTICLE 1 : Autorisation de dérogation de circulation

Par dérogation à l'arrêté municipal du 4 janvier 1994 portant réglementation de la circulation sur la ruelle des Prêtres, le véhicule de marque Mercedes immatriculé CK-495-QP, appartenant à Madame ORTIZ Martine, est autorisé à emprunter la ruelle des Prêtres à compter du 1^{er} octobre 2025 au mercredi 30 septembre 2026.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le bénéficiaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général ou de sécurité.

ARTICLE 3 : Recours administratif

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des actes municipaux et au recueil des actes administratifs.

Il peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification :

- Soit par courrier recommandé avec accusé de réception devant le tribunal administratif d'Amiens :
Tribunal administratif
14 rue Lemer cier - 80011 Amiens Cedex 1
- Soit par voie dématérialisée sur l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr





ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

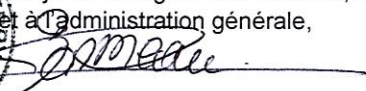
- Monsieur le Commandant de Police Nationale de la Ville de Château-Thierry,
- La Direction Générale des Services de la Ville de Château-Thierry,
- La Direction des Services Techniques de la Ville de Château-Thierry,
- La Direction du service communication de la ville de Château-Thierry,
- La Direction du service de la Police Municipale,
- Madame ORTIZ Martine,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.



Pour le Maire,

l'adjointe déléguée à la sécurité, la tranquillité publique
et à l'Administration générale,


Chantal BONNEAU

Notification le

Publication le

29/09/2025
29/09/2025